



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

# Afer-Sfer

# rapport annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

# ■ Sommaire

<b>1. Informations concernant les placements et la gestion .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Rapport d'activité.....</b>	<b>11</b>
<b>3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....</b>	<b>17</b>
<b>4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....</b>	<b>19</b>
<b>5. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....</b>	<b>21</b>
<b>6. Rapport spécial du commissaire aux comptes .....</b>	<b>25</b>
<b>7. Comptes annuels .....</b>	<b>27</b>
7.1 Bilan.....	28
7.2 Hors-bilan .....	30
7.3 Compte de résultat.....	31
7.4 Annexes.....	32
<b>8. Inventaire.....</b>	<b>43</b>
<b>9. Résolutions.....</b>	<b>52</b>
<b>Annexe 1 : Rapport ESG-art.173 .....</b>	<b>54</b>

---

<b>Gestionnaire financier par délégation</b>	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
<b>Dépositaire</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
<b>Conservateur</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
<b>Commissaire aux comptes</b>	KPMG SA Représenté par Madame Séverine Ernest Tour Eqho - 2, avenue Gambetta - CS60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
<b>Commercialisateurs</b>	ABEILLE VIE ABEILLE EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
<b>Conseil d'administration</b>	<b>Président du Conseil d'administration</b> Monsieur Geoffroy LENOIR  <b>Administrateurs</b> Monsieur Geoffroy LENOIR Madame Antoinette MORTIER AER représentée par Madame Laurence MITROVIC AFER EUROPE +, représentée par Madame Agnès NARJOZ AFER représentée par Monsieur Jack LEQUERTIER ABEILLE VIE représentée par Monsieur Yoni KRIEF

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence, ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La SICAV a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

**Objectif de gestion :** La SICAV a pour objectif, sur une durée de placement recommandée de 8 ans, d'optimiser la performance de capitaux investis dans des contrats d'assurance-vie, libellés en unités de compte relevant du statut fiscal « DSK », en investissant en actions françaises ou de l'Union Européenne en se comparant à l'indice de référence composite 65% CAC® 40 + 35% JPM EMU.

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence est l'indice composite suivant :

- 65% CAC® 40 (cours de clôture, dividendes réinvestis) : cet indice actions est composé à partir d'un échantillon de 40 valeurs des marchés réglementés d'Euronext Paris, choisies parmi les 100 plus fortes capitalisations. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext ;
- 35% JPM EMU (cours de clôture, coupons réinvestis) : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellés en euro, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan.

La SICAV est gérée activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

## Stratégie d'investissement :

### Stratégie utilisée

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs permettant de sélectionner les investissements afin d'exposer les portefeuilles à différentes classes d'actifs.

L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires sous réserve du respect des limites d'exposition fixées au présent prospectus ; si l'allocation d'actifs de la SICAV a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celle des obligations, le gestionnaire pourra donc librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre des catégories

Les allocations sont revues périodiquement par le gestionnaire.

Le portefeuille de la SICAV pourra être exposé :

- entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions français ou de l'Union Européenne,
- entre 0% et 40% de l'actif net aux marchés de taux de la zone Euro ou de l'Union Européenne, en titres de créance ou instruments du marché monétaire.

La sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés et d'instruments intégrant des dérivés. Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion et des critères de sélection qualitatifs et quantitatifs suivants :

**Poche « taux » :**

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres,
- Respect de la fourchette de sensibilité de la SICAV, comprise entre 0 et +8.

Poche « actions » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence,
- puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

L'OPCVM est exposé au risque de change dans la limite de 100% de son actif net.

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en oeuvre dans cette SICAV ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

**Les actifs hors dérivés intégrés****=> Actions et titres donnant accès au capital**

Le portefeuille de la SICAV sera exposé entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions français ou de l'Union Européenne.

Le portefeuille de la SICAV comprendra au minimum 60% de l'actif net d'actions cotées. Au-delà de ce minimum, il pourra également comprendre d'autres actions et des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les émetteurs sélectionnés relèveront de la France et, dans la limite de 10% de l'actif net, d'autres pays de l'Union Européenne.

Les titres détenus relèveront de toutes tailles de capitalisation et seront libellés en euro ou, dans la limite de 10% de l'actif net, en autres devises de l'Union Européenne.

**=> Titres de créance et instruments du marché monétaire**

La SICAV pourra détenir entre 0% et 40% de l'actif net, des titres de créance et instruments du marché monétaire. La durée de vie restant à courir de ces titres lors de l'acquisition pourra être inférieure ou supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de la zone Euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, des pays de l'Union Européenne hors zone Euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. La SICAV pourra investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables
- obligations souveraines
- obligations high yield,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de l'Union Européenne.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement, ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

**=> Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille de la SICAV pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

**Les instruments dérivés**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
  - Réglementés
  - Organisés
  - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
  - Taux
  - Change
  - Crédit
- Nature des interventions :
  - Couverture
  - Exposition
  - Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
  - Futures
  - Options
  - Swaps
  - Change à terme
  - Dérivés de crédit : Credit Default Swap (indices et single name), Total Return Swap (indices et single name)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
  - Augmentation de l'exposition au marché

**Informations particulières sur l'utilisation des TRS :**

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

La SICAV pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, la SICAV peut recevoir/verser des garanties financières (collatéral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

## Les instruments intégrant des dérivés

La SICAV pourra détenir les titres intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
  - Taux
  - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Obligations convertibles
  - Obligations échangeables
  - Obligations avec bons de souscription
  - Obligations remboursables en actions
  - Droits et warrants
  - Obligations callables
  - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises,
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

## Les dépôts

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie et dans la limite de 10% de l'actif net de l'OPCVM.

## Les emprunts d'espèces

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

## Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

## Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

## Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Il est rappelé que, lorsque la SICAV a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

## Garanties financières

Les opérations sur instruments dérivés font l'objet de contrats d'échanges de garanties financières en espèces. Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

**Profil de risque :** Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

**Risques principaux :**

**Risque de perte en capital**

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

**Risque de gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

**Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

**Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

**Risque de crédit**

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la notation vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

**Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposée.

**Risque de contrepartie**

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)**

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

**Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés**

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

**Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement)**

L'OPCVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié à l'investissement en obligations convertibles**

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

**Risque en matière de durabilité**

La SICAV est exposée à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent noncontraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

**Risques accessoires :****Risque de change**

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

**Risque de liquidité**

La SICAV est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important des actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Garantie ou protection :** La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite.

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui recherchent un OPCVM majoritairement investi en actions françaises ou européennes cotées et qui acceptent par conséquent le niveau de risque afférent à ces marchés. Elle pourra servir d'unité de compte « actions cotées » à des bons ou contrats d'assurance vie bénéficiant du statut fiscal « DSK », en combinaison avec une unité de compte « à risque » (article 125-0 A du Code Général des Impôts).

Durée de placement recommandée : huit ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Les parts du FCP n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable.

Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion du FCP.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion du FCP.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des actions de cette SICAV est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre de l'Union européenne.

**Régime fiscal :** Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur d'actions. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Spécificité fiscale : L'OPCVM est un OPC éligible à la gestion des capitaux versés dans le cadre de contrats d'assurance libellés en unités de compte bénéficiant du statut fiscal « DSK », en combinaison avec une unité de compte « à risque » (article 125-0 A du Code Général des Impôts).

***Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).*
- *Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. [contact.juridique.am@ofi-invest.com](mailto:contact.juridique.am@ofi-invest.com)*
- *Date d'agrément par l'AMF : 27 janvier 1995.*
- *Date de création de la Sicav : 15 février 1995.*

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2022.

## ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits.

Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

## LA POLITIQUE DE GESTION

### La politique d'allocation

Sur le dernier trimestre 2021, nous avons réduit notre surexposition actions sur la zone Euro et maintenu une sous-sensibilité obligataire, la croissance économique étant toujours robuste mais avec des pressions inflationnistes augmentant tout en semblant maîtrisables à ce stade. Concernant les diversifications, nous avons clôturé nos positions sur le secteur de l'énergie. Nos positions sur les spreads des pays périphériques ont aussi été soldées sur l'Italie compte tenu du niveau du resserrement observé. Enfin compte tenu du portage, nous initions une position sur la dette à haut rendement.

En début d'année 2022, nous avons maintenu une surexposition au marché européen, mais assorti de protections, compte tenu de sa performance. La sous-sensibilité obligataire est demeurée sur tout le trimestre. Nous avons soldé nos dernières expositions périphériques sur l'Espagne. Pour bénéficier d'une probable pentification de la courbe de taux dans le contexte de normalisation anticipée des politiques monétaires, nous avons pris sur le trimestre des positions sur le segment 10-30 euro. De même sur les actions, la remontée des taux nous paraît propice au secteur bancaire. Nous mettons en place une position de surperformance sur ce secteur que nous débouclerons au moment de l'éclatement du conflit russo-ukrainien, lui préférant le secteur de l'énergie. Nous initions dans ce contexte de renchérissement prononcé des matières premières énergétiques des positions sur les points mort d'inflation.

Au cours du second trimestre, le conflit se prolongeant, les signes d'une inflation durable et d'un ralentissement économique plus prononcé se font jour. Dans ce cadre, nous réduisons progressivement l'exposition actions, notamment au travers d'options. La sous-sensibilité obligataire reste de mise dans le contexte de normalisation des politiques monétaires. Nous allégeons par ailleurs nos positions sur les breakevens qui ont bien progressé. Nous mettons en place une position à l'aplatissement sur le 2-5 Euro, la BCE adoptant à son tour un ton nettement plus restrictif.

Au cours du troisième trimestre, dans des marchés toujours volatils, où les anticipations des banques centrales font la pluie et le beau temps, nous avons dans un premier temps renforcé la sous-exposition obligataire alors que les taux rebassaient, puis pris nos profits après leur forte remontée. Sur les actions, après avoir mis en place des calls spreads au cœur de l'été pour tirer profit de la campagne de résultats, qui s'est révélée en effet bonne, nous avons retourné nos positions longues en positions vendeuses sur la zone Euro, sous la double menace de la remontée des taux et d'une récession à venir. Les positions liées à l'inflation ont été par ailleurs totalement débouclées, les anticipations nous semblant à leur juste niveau. L'écartement des spreads de crédit nous pousse à repondérer les obligations privées, haut rendement et investment grade, le portage devenant très intéressant. Enfin nous avons pris des positions acheteuses de dividendes 2023 et vendeuses de positions en dividendes 2024 : autant les dividendes 2023 nous semblent peu à risque car basés sur les résultats 2022 plutôt bons et comportent encore beaucoup de valeur, autant les dividendes 2024 seront pleinement pénalisés en cas de récession. C'est donc une position défensive avec en outre un portage positif.

### La poche Actions

L'exercice a été marqué par l'invasion de l'Ukraine, le déclenchement du conflit avec la Russie marquant l'arrêt de la hausse du marché jusque-là entretenue par la réouverture des économies après COVID. Jusqu'en février, le marché a ainsi privilégié les titres faiblement valorisés profitant de la dynamique de réouverture avant de devenir plus défensif avec le déclenchement du conflit. La hausse des prix de l'énergie et globalement de l'inflation, l'inflexion des politiques des banques centrales et la remontée des taux ont pesé sur la performance des marchés actions sur le deuxième semestre. Les perspectives bénéficiaires sont restées bien orientées sur l'exercice, grâce notamment au secteur énergétique et l'effet positif de la parité dollar mais les valorisations ont été significativement affectées par les craintes de récession et de contraction des marges à venir.

Dans ce contexte, nous avons fait des mouvements visant à rendre le portefeuille plus équilibré et plus défensif. Nous avons ainsi réduit la sous-exposition aux valeurs de croissance en achetant du luxe, L'Oréal, Téléperformance et créé une ligne en Dassault Systèmes.

Nous avons renforcé des titres défensifs comme Sanofi, Eurofins Scientifique ou Pernod Ricard en allégeant des sociétés plus cycliques comme Stellantis, Michelin, Bouygues ou Publicis.

Nous avons néanmoins aussi renforcé des sociétés réputées cycliques dont la valorisation intègre une récession sévère alors que leur business model a évolué les rendant moins cycliques, comme Schneider Electric ou Saint Gobain. Nous avons aussi créé une ligne en Veolia Environnement au profil moins cyclique avec le rachat de Suez.

Nous avons renforcé des sociétés bénéficiant de la hausse des taux, comme dans le secteur bancaire ou Edenred.

En fin d'exercice, les secteurs les plus représentés en relatif au CAC40 sont les media, la santé et les services aux collectivités. Les secteurs les plus sous-représentés sont ceux de la consommation, de l'industrie et de l'automobile.

### La poche Taux

Les stratégies mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion sont les suivantes :

A l'instar de 2021, l'inflation a été une thématique prépondérante en 2022. L'invasion russe en Ukraine (le 24 février 2022) a conduit à de fortes tensions entre les pays occidentaux et la Russie ce qui a fait augmenter le prix des matières premières et notamment celui du gaz utilisé comme arme stratégique par le Kremlin. Cet événement s'ajoute à un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement à la suite de la réouverture des économies post Covid-19. Nous avons tout au long de l'année positionné le fonds afin qu'il bénéficie de la hausse de l'inflation qui fut le premier moteur de performance en 2022. L'exposition a été néanmoins fortement réduite en août, les chiffres d'inflation publiés en Zone euro perdant de leur impact sur les valorisations.

Dans un environnement marqué par d'un côté les banques centrales décidées à combattre l'inflation (qui n'est plus considérée par ces dernières comme transitoire) en accélérant le resserrement de leurs politiques monétaires et de l'autre les craintes de récession économique (rationnement du gaz, resserrement des conditions financières), nous avons conservé une sensibilité aux taux d'intérêt proche de celle de l'indice de référence jusqu'à la fin juin. Nous avons profité de la baisse des taux survenue durant l'été pour implémenter un positionnement de sous sensibilité aux taux qui bénéficie actuellement des fortes hausses du taux directeur de la Banque Centrale Européenne.

Les positionnements en valeur relative et mouvement de courbe ont marginalement contribué à la surperformance du portefeuille avec notamment un biais sous sensible Italie contre Allemagne durant le deuxième trimestre ainsi qu'un positionnement d'aplatissement de la courbe allemande durant l'été qui ont été deux moteurs de performance.

Enfin, le crédit a été le principal détracteur de la performance du fonds en 2022 souffrant des tensions géopolitiques et de la remontée des taux. Si nous avons profité du rebond de la classe d'actif durant l'été pour en réduire l'exposition notre surallocation aux émetteurs du secteur privé tout au long de l'année a été pénalisante.

Sur la période, la performance de la SICAV a été de -12,55% contre -11,91% pour son indice composite (65% CAC40 DNR – 35% JPM EMU).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	560 138 415,56	669 785 509,75
DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	510 318 826,68	432 865 341,33
ISHARES EUR INFLATION LINKED GOVT BOND UCITS ETF	184 335 056,81	174 001 731,39
FRANCE 0.1% I 01/03/2026	151 726 720,32	154 788 918,25
ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	146 994 276,74	57 905 347,74
REPUBLIC OF ITALY I 0.40% 15/05/2030	73 291 289,07	73 241 620,84
ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	71 845 470,64	72 557 323,61
ISHARES III PLC ISHARES CORE EUR CORP BOND UCITS ETF	136 935 659,92	-
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	67 752 164,73	64 181 860,98
OFI INVEST ESG ALPHA YIELD FCP	97 255 401,54	33 911 504,35

### Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

### Commissions de mouvement

Ces commissions sont attribuées à 100% aux conservateurs au titre de leurs prestations de suivi et d'enregistrement des instructions.

### Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et dans le rapport annuel de la société de gestion.

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

### Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

## Résultats et affectation des sommes distribuables

### Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un Résultat net de l'exercice 2021-2022 de 68 646 118,32 €.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Régularisation des revenus de l'exercice : - 865 663,95 €
- Acomptes versés au titre de l'exercice : - 6 307 279,47 €
- Report à nouveau : 446 843 562,07 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : 508 316 736,97 €

### Par ailleurs, il est précisé qu'en raison :

- du report des plus-values antérieures non distribuées enregistré au titre des exercices précédents, pour un montant de 496 396 067,40 €,
- d'un montant de plus-values nettes enregistrées sur l'exercice de de 43 051 938,70 €.

Le montant total des plus-values distribuables au titre de l'exercice sous revue s'élève à 539 448 006,10 €.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'Administration conformément à l'article 27 des statuts « Affectation des sommes distribuables ».

### Elle décide en conséquence :

- la distribution à titre de solde de dividende de la somme 5 600 379,20 € avant régularisation (soit 0.08 par part),
- le report à nouveau de l'exercice de la somme de : 502 716 357,77 €
- le report de la totalité des plus-values distribuables au titre de l'exercice, en ce compris, le report à nouveau de l'exercice antérieur, soit la somme de : 539 448 006,10 €

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 0,35 euro.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,08 euro a été mis en paiement le 16 décembre 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

## Répartition des rémunérations allouées

L'Assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.

## Modalités de fonctionnement de la SICAV

### Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le Président indique qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

### Conventions visées par l'article L. 225-39 du Code de commerce

Le Président communique aux membres du Conseil la liste et l'objet des conventions courantes et conclues à des conditions normales par la SICAV et

- ses dirigeants,
- les actionnaires de la SICAV disposant de plus de 10% des droits de vote dans celle-ci, ou avec une société contrôlant une société actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote,
- toutes entreprises avec lesquelles la SICAV a un dirigeant commun.

La convention relevant de l'article L.225-39 du code de commerce est la suivante :

- Délégation de gestion financière, administrative et comptable contractée avec Abeille Asset Management.

## Autres informations

L'arrêt Aberdeen a autorisé la possibilité de réclamations auprès des autorités fiscales de différents pays.

En effet, dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les OPC domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délais.

## Politique de rémunération

### Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)

### Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

### Effets de levier

Levier brut : 138%.

Levier net : 117%.

### Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

### SFDR

#### Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

AFER-SFER n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'AFER-SFER ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

#### Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénomination sociale + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

#### Changement à intervenir :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, la gestion de la SICAV serait déléguée à OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

# techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

## a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	<b>2 066 911 106,60</b>
- Change à terme :	-
- Future :	<b>1 951 394 610,00</b>
- Options :	<b>115 516 496,60</b>
- Swap :	-

## b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	<b>SOCIETE GENERALE</b>
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	-

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# rapport sur le gouvernement d'entreprise

## Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

### Monsieur Geoffroy LENOIR

- Président du Conseil d'Administration de la SICAV AFER-SFER
- Président Directeur Général de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Président Directeur Général de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Président Directeur Général de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO

### Monsieur Emmanuel QUENET

- Représentant permanent d'ABEILLE EPARGNE RETRAITE, Administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Représentant permanent d'ABEILLE EPARGNE RETRAITE, Administrateur de la SICAV AFER-AVENIR SENIOR

### Madame Agnès NARJOZ

- Représentant permanent d'AFER EUROPE+, Administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Administrateur de l'Association Internationale sans but lucratif AFER EUROPE + (Association Fédérative d'Epargne et de Retraite en Europe)
- Administrateur de la société DUCASSE DEVELOPPEMENT SA
- Administrateur de la société SENSIMED SA (Lausanne - SUISSE)

### Madame Myriél Pellissier

- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Administrateur de l'AFER (Association Française d'Epargne et de Retraite)
- Administrateur du fonds de dotation de l'AFER pour la Recherche Médicale
- Représentant permanent de l'AFER dans la SICAV AFER-SFER
- Représentant permanent de l'AFER dans la SICAV AFER PREMIUM
- Membre du CSGF de l'AFER
- Membre du Conseil de surveillance du PERin de l'AFER

### Monsieur Yoni KRIEF

- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, Administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, Administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, Administrateur de la SICAV AFER PREMIUM

### Madame Antoinette MORTIER

- Administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Administrateur de la société anonyme VIP CONSEILS
- Administrateur de la société anonyme ABEILLE DEVELOPPEMENT VIE

**Madame Frédérique NAKACHE**

- Président Directeur Général de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Directeur Général de la SICAV AFER-SFER
- Président Directeur Général de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE

**Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.**

Aucune convention n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.**

Sans objet pour les SICAV.

**Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.**

Le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

# rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : www.kpmg.fr

## SICAV AFER-SFER

Siège social : 14, rue Roquépine - 75008 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'assemblée générale,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER-SFER constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directeur et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles et du Centre.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



**SICAV**  
**AFER-SFER**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Severine Ernest  
KPMG le 13/12/2022 23:49:20



Séverine Ernest  
Associée

# rapport spécial du commissaire aux comptes



**KPMG S.A.**  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **SICAV AFER-SFER**

Siège social : 14, rue Roquépine - 75008 Paris

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022

A l'assemblée générale de la SICAV AFER-SFER,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.



**SICAV**  
**AFER-SFER**

*Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées*

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris la Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Severine Ernest  
KPMG le 13/12/2022 23:48:46  
Séverine Ernest  
Associée



# comptes annuels

# BILANactif

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>4 354 733 516,50</b>	<b>5 282 777 851,15</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 815 326 660,95	3 434 277 176,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 076 603 417,04	1 490 139 026,47
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	433 095 173,51	335 295 368,14
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	29 708 265,00	23 066 280,22
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>57 541 168,58</b>	<b>106 230 372,26</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	57 541 168,58	106 230 372,26
<b>Comptes financiers</b>	<b>23 443 151,33</b>	<b>3 546 382,02</b>
Liquidités	23 443 151,33	3 546 382,02
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 435 717 836,41</b>	<b>5 392 554 605,43</b>

# BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	3 349 809 208,29	4 308 553 605,51
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	496 396 067,40	282 037 903,31
• Report à nouveau	446 843 562,07	435 553 327,46
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	43 051 938,70	239 599 441,87
• Résultat de l'exercice	61 473 174,90	54 609 849,14
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>4 397 573 951,36</b>	<b>5 320 354 127,29</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>28 798 635,01</b>	<b>21 642 321,00</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	28 798 635,01	21 642 321,00
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>9 345 250,04</b>	<b>50 558 157,14</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	9 345 250,04	50 558 157,14
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>4 435 717 836,41</b>	<b>5 392 554 605,43</b>

# HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	51 518 280,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	1 899 876 330,00	907 915 140,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	115 516 496,60	83 876 217,60
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 244,19	3 660,05
• Produits sur actions et valeurs assimilées	98 133 079,40	94 211 861,76
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	14 810 688,68	18 271 949,42
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>112 948 012,27</b>	<b>112 487 471,23</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-354 291,43	-565 695,30
• Autres charges financières	-170 724,62	-45 514,90
<b>Total (II)</b>	<b>-525 016,05</b>	<b>-611 210,20</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>112 422 996,22</b>	<b>111 876 261,03</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-43 776 877,90	-44 630 638,59
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>68 646 118,32</b>	<b>67 245 622,44</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-865 663,95	-1 518 459,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-6 307 279,47	-11 117 313,36
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>61 473 174,90</b>	<b>54 609 849,14</b>

## règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen.

Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est supérieure à trois mois sont évalués jusqu'à leur échéance au taux de marché, majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle lors de leur acquisition est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice », en linéarisant, sur la durée de vie restant à courir, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.



**Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénomination sociale + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values réalisées.



Devise	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>5 320 354 127,29</b>	<b>4 561 807 420,36</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	77 288 067,56	71 395 946,03
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-336 680 517,29	-377 852 860,93
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	210 337 988,66	297 968 534,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-134 207 447,56	-56 663 978,60
Plus-values réalisées sur contrats financiers	134 435 298,35	63 368 443,96
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-162 950 427,66	-54 018 741,79
Frais de transaction	-2 044 917,13	-1 641 269,44
Différences de change	49 969,23	184 166,69
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-746 657 152,09	761 412 369,95
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	386 580 305,90	1 133 237 457,99
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 133 237 457,99	371 825 088,04
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-4 752 011,86	12 835 192,82
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	9 587 474,00	14 339 485,86
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	14 339 485,86	1 504 293,04
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-7 186 471,30	-6 205 045,36
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	68 646 118,32	67 245 622,44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-19 058 673,16	-19 481 673,76
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>4 397 573 951,36</b>	<b>5 320 354 127,29</b>

## compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	1 065 272 280,17	-
Obligations à taux variable	11 331 136,87	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	51 518 280,00	-	-	0,00
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	1 605 561 865,00	409 830 961,60	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 065 272 280,17	11 331 136,87	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	23 443 151,33
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	51 518 280,00	-	-	-
Autres opérations	1 605 561 865,00	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	66 967 510,87	67 649 228,24	228 841 011,12	713 145 666,81
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	23 443 151,33	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	51 518 280,00
Autres opérations	-	-	436 569 520,00	1 060 183 345,00	108 809 000,00

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	159 933,73	6 435,86	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>57 541 168,58</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	37 324 888,68
Dépôts de garantie (versés)	16 273 638,80
Coupons à recevoir	3 942 641,10
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>9 345 250,04</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	5 927 743,65
Somme à payer	3 231 330,93
Débiteurs et créiteurs divers	186 175,46
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	1 143 257	77 288 067,56	4 702 933	336 680 517,29
Commission de souscription / rachat		2,83		-
Rétrocessions		2,83		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>0,87</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	<b>139 759 213,05</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
17/03/22	6 408 341,28	0,09	-	-
16/06/22	6 343 052,40	0,09	-	-
15/09/22	6 307 279,47	0,09	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	<b>19 058 673,15</b>	<b>0,27</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

	30.09.2022	30.09.2021
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	446 843 562,07	435 553 327,46
Résultat	61 473 174,90	54 609 849,14
<b>Total</b>	<b>508 316 736,97</b>	<b>490 163 176,60</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	5 600 379,20	7 356 441,60
Report à nouveau de l'exercice	502 716 357,77	482 806 735,00
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>508 316 736,97</b>	<b>490 163 176,60</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	70 004 740	73 564 416
Distribution unitaire	0,08	0,10
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	496 396 067,40	282 037 903,31
Plus et moins-values nettes de l'exercice	43 051 938,70	239 599 441,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>539 448 006,10</b>	<b>521 637 345,18</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	539 448 006,10	521 637 345,18
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>539 448 006,10</b>	<b>521 637 345,18</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
<b>Actif net</b>	<b>4 397 573 951,36</b>	5 320 354 127,29	4 561 807 420,36	5 230 049 427,40	5 300 081 631,62
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>70 004 740</b>	73 564 416	77 970 207	79 364 567	83 712 046
<b>Valeur liquidative</b>	<b>62,81</b>	72,32	58,5	65,89	63,31
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	0,08	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	<b>0,35</b>	0,36	0,23	0,32	0,3123
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	-	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 15 février 1995.

# inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	144 126,00	16 943 452,56	EUR	0,39
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	1 019 355,00	119 835 373,80	EUR	2,73
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	1 348 152,00	119 837 231,28	EUR	2,73
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	907 128,00	15 189 858,36	EUR	0,35
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	2 003 497,00	41 402 265,51	EUR	0,94
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	507 506,00	4 141 248,96	EUR	0,09
FR0000120628	AXA	PROPRE	4 379 189,00	98 422 272,78	EUR	2,24
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	2 726 634,00	118 894 875,57	EUR	2,70
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	545 097,00	14 635 854,45	EUR	0,33
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	461 442,00	76 368 651,00	EUR	1,74
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	1 149 473,00	26 616 047,32	EUR	0,61
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	1 466 178,00	54 321 894,90	EUR	1,24
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	2 264 295,00	18 938 563,38	EUR	0,43
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	1 142 154,00	55 474 419,78	EUR	1,26
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	397 348,00	14 199 230,78	EUR	0,32
FR0010908533	EDENRED	PROPRE	177 783,00	8 419 802,88	EUR	0,19
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	2 891 224,00	34 237 874,61	EUR	0,78
FR0013215407	ENGIE SA LOYALTY BONUS 2020	PROPRE	2 340 394,00	27 714 945,75	EUR	0,63
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	766 594,00	107 591 467,90	EUR	2,45
FR0014000MR3	EUROFINS SCIENTIFIC SE	PROPRE	168 733,00	10 312 960,96	EUR	0,23
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	17 338,00	21 100 346,00	EUR	0,48
FR0000121485	KERING	PROPRE	173 937,00	79 758 811,35	EUR	1,81
FR0011149590	L'OREAL PRIME 2013	PROPRE	176 969,00	58 444 012,25	EUR	1,33
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	225 294,00	74 403 343,50	EUR	1,69
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	633 041,00	386 408 226,40	EUR	8,79

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	3 042 890,00	28 140 646,72	EUR	0,64
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	444 155,00	83 878 671,75	EUR	1,91
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	727 738,00	35 586 388,20	EUR	0,81
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	147 903,00	13 904 361,03	EUR	0,32
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	2 647 131,00	207 535 070,40	EUR	4,72
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	1 318 925,00	154 235 089,50	EUR	3,51
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	1 880 727,00	38 395 041,71	EUR	0,87
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	615 779,00	13 288 510,82	EUR	0,30
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	4 455 345,00	54 693 815,22	EUR	1,24
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	1 470 393,00	47 412 822,29	EUR	1,08
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	165 745,00	43 242 870,50	EUR	0,98
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	436 534,00	49 328 342,00	EUR	1,12
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	5 528 690,00	266 897 509,75	EUR	6,07
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	972 396,00	18 792 525,10	EUR	0,43
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	1 589 719,00	31 333 361,49	EUR	0,71
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	876 389,00	72 889 273,13	EUR	1,66
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	3 202 739,00	25 532 235,31	EUR	0,58
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	654 550,00	26 627 094,00	EUR	0,61
<b>Total Action</b>				<b>2 815 326 660,95</b>		<b>64,02</b>
<b>Obligation</b>						
ES0000012G26	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.8% 30/07/2027	PROPRE	5 610 000,00	5 154 112,19	EUR	0,12
ES0000012G42	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	PROPRE	10 811 000,00	7 534 102,97	EUR	0,17
ES0000012G34	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	PROPRE	700 000,00	620 030,84	EUR	0,01
ES0000012H58	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	PROPRE	2 245 000,00	1 141 711,36	EUR	0,03
FR0011417591	BPIFRANCE FRANCEMENT 2.75% 25/10/2025	PROPRE	4 400 000,00	4 559 798,36	EUR	0,10
FR0014003C70	BPIFRANCE SACA 0% 25/05/2028	PROPRE	3 400 000,00	2 936 811,20	EUR	0,07
IT0005421703	BTPS 1.8% 01/03/2041	PROPRE	13 914 000,00	9 314 461,32	EUR	0,21
IT0005441883	BTPS 2.15% 01/03/2072	PROPRE	2 700 000,00	1 622 329,95	EUR	0,04
IT0005496770	BTPS 3.25% 01/03/2038	PROPRE	16 504 000,00	14 213 694,78	EUR	0,32
DE0001102531	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.0% 15/02/2031	PROPRE	6 200 000,00	5 244 890,00	EUR	0,12

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0001102606	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	PROPRE	13 650 000,00	13 207 584,80	EUR	0,30
IT0005436693	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	PROPRE	16 610 000,00	12 138 529,50	EUR	0,28
IT0005422891	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	PROPRE	8 590 000,00	6 547 977,94	EUR	0,15
IT0005480980	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	PROPRE	8 433 000,00	5 386 501,47	EUR	0,12
IT0005494239	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.5% 01/12/2032	PROPRE	40 600 000,00	34 362 875,81	EUR	0,78
EU000A284469	EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	PROPRE	713 000,00	358 793,15	EUR	0,01
EU000A3K4C42	EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	PROPRE	504 452,00	352 210,43	EUR	0,01
DE0001102515	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	PROPRE	12 400 000,00	9 402 920,00	EUR	0,21
DE0001102507	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	PROPRE	17 840 000,00	15 264 260,80	EUR	0,35
DE0001102556	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/11/2028	PROPRE	22 250 000,00	19 750 212,50	EUR	0,45
DE0001102390	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/02/2026	PROPRE	12 690 000,00	12 199 206,43	EUR	0,28
DE0001135481	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	PROPRE	7 398 000,00	7 910 543,57	EUR	0,18
DE0001135432	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	PROPRE	5 740 000,00	6 769 938,42	EUR	0,15
FI4000348727	FINLAND 0.05% 15/09/2028	PROPRE	4 261 000,00	3 790 812,60	EUR	0,09
FI4000480488	FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2052	PROPRE	1 270 000,00	614 412,08	EUR	0,01
FI4000369467	FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	PROPRE	2 719 000,00	2 367 850,05	EUR	0,05
FI4000517677	FINNISH GOVERNMENT 0.50% 15/04/2043	PROPRE	2 938 000,00	1 890 797,39	EUR	0,04
FR0014004J31	FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	PROPRE	14 340 660,00	8 006 954,48	EUR	0,18
FR0012517027	FRANCE OAT 0.50% 25/05/2025	PROPRE	22 260 000,00	21 435 895,16	EUR	0,49
FR0011619436	FRANCE OAT 2.25 05/25/24	PROPRE	5 300 000,00	5 374 979,03	EUR	0,12
FR0011883966	FRANCE OAT 2.5 05/25/30	PROPRE	2 940 000,00	2 991 482,62	EUR	0,07
FR0011461037	FRANCE OAT 25/05/45	PROPRE	3 880 000,00	4 090 639,09	EUR	0,09
FR0013508470	FRANCE 0% 25/02/2026	PROPRE	19 480 000,00	18 158 730,04	EUR	0,41
FR0013451507	FRANCE 0% 25/11/2029	PROPRE	19 300 000,00	16 265 615,40	EUR	0,37
FR0013516549	FRANCE 0% 25/11/2030	PROPRE	17 600 000,00	14 418 131,20	EUR	0,33
FR0013515806	FRANCE 0.5% 25/05/2040	PROPRE	6 493 002,00	4 265 403,78	EUR	0,10
FR0014001NN8	FRANCE 0.5% 25/05/2072	PROPRE	1 990 299,00	795 599,37	EUR	0,02
FR0014002JM6	FRANCE 0.5% 25/06/2044	PROPRE	16 846 824,00	10 302 179,27	EUR	0,23
FR0013407236	FRANCE 0.50% 25/05/2029	PROPRE	10 780 000,00	9 559 544,66	EUR	0,22
FR0013286192	FRANCE 0.75% 25/05/2028	PROPRE	14 930 000,00	13 712 866,52	EUR	0,31

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013250560	FRANCE 1% 25/05/2027	PROPRE	20 000,00	18 976,53	EUR	0,00
FR0012993103	FRANCE 1.5% 25/05/2031	PROPRE	35 560 000,00	33 116 838,02	EUR	0,75
FR0013404969	FRANCE 1.5% 25/05/2050	PROPRE	7 249 021,00	5 265 490,65	EUR	0,12
FR0013234333	FRANCE 1.75% 25/06/2039	PROPRE	5 450 000,00	4 614 828,19	EUR	0,10
FR0011962398	FRANCE 1.75% 25/11/2024	PROPRE	5 860 000,00	5 922 390,54	EUR	0,13
FR0010466938	FRANCE 4.25% 10/25/2023	PROPRE	6 830 000,00	7 278 524,70	EUR	0,17
FR0013200813	FRENCH REPUBLIC 0.25% 25/11/2026	PROPRE	4 168 000,00	3 860 980,27	EUR	0,09
FR0013131877	FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	PROPRE	21 660 000,00	20 478 841,63	EUR	0,47
FR0013480613	FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	PROPRE	9 042 504,00	5 163 941,90	EUR	0,12
FR0013154044	FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	PROPRE	10 314 279,00	8 409 082,61	EUR	0,19
FR0013257524	FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	PROPRE	550 814,00	458 356,50	EUR	0,01
XS1808395930	INMOBILIARIA COLONIAL SO 2% 17/04/2026	PROPRE	10 900 000,00	10 255 538,25	EUR	0,23
IE00BJ38CR43	IRELAND REPUBLIC 2.4% 15/05/2030	PROPRE	3 000,00	3 026,93	EUR	0,00
IE00BV8C9418	IRELAND 1% 15/05/2026	PROPRE	3 140 000,00	3 038 139,69	EUR	0,07
IE00BFZRQ242	IRELAND 1.35% 18/03/2031	PROPRE	2 690 000,00	2 489 708,68	EUR	0,06
IE00BH3SQB22	IRELAND 1.5% 15/05/2050	PROPRE	1 906 477,00	1 384 951,86	EUR	0,03
IE00BV8C9186	IRELAND 2% 18/02/2045	PROPRE	7 000,00	5 984,39	EUR	0,00
IE00BMD03L28	IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032	PROPRE	39 170 000,00	31 304 248,15	EUR	0,71
IE00BKFVC899	IRISH 0.2% 18/10/2030	PROPRE	26 140 000,00	21 926 553,20	EUR	0,50
IT0005419848	ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	PROPRE	49 080 000,00	44 669 944,34	EUR	1,02
IT0005433195	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	PROPRE	2 130 000,00	1 357 655,41	EUR	0,03
IT0005449969	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	PROPRE	35 514 000,00	26 541 438,50	EUR	0,60
IT0005413171	ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	PROPRE	7 362 000,00	6 109 269,17	EUR	0,14
IT0005508590	ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	PROPRE	15 474 000,00	15 059 598,08	EUR	0,34
DE000A3MP7H9	KFW VAR 30/04/2027	PROPRE	12 707 000,00	11 331 136,87	EUR	0,26
DE000A3E5LU1	KFW 0% 09/11/2028	PROPRE	9 522 000,00	8 131 359,51	EUR	0,18
DE000A2LQSN2	KFW 0.75% 15/01/2029	PROPRE	891 000,00	799 705,97	EUR	0,02
DE000A11QTK7	KFW 1.375% 31/07/2035	PROPRE	3 230 000,00	2 697 394,42	EUR	0,06
BE0000351602	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	PROPRE	21 210 000,00	18 871 236,93	EUR	0,43
BE0000352618	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	PROPRE	3 335 841,00	2 628 702,75	EUR	0,06

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BE0000353624	KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	PROPRE	1 963 746,00	855 588,53	EUR	0,02
BE0000346552	KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	PROPRE	13 650 000,00	11 912 323,40	EUR	0,27
BE0000355645	KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	PROPRE	2 605 964,00	1 750 483,46	EUR	0,04
BE0000338476	KINGDOM OF BELGIUM 1.6% 22/06/2047	PROPRE	2 220 000,00	1 673 151,63	EUR	0,04
BE0000348574	KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	PROPRE	690 273,00	516 281,98	EUR	0,01
BE0000336454	KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038	PROPRE	3 250 000,00	2 788 934,52	EUR	0,06
BE0000331406	KINGDOM OF BELGIUM 3.75% 22/06/2045	PROPRE	1 090 000,00	1 211 409,58	EUR	0,03
BE0000320292	KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	PROPRE	2 000 000,00	2 331 102,58	EUR	0,05
BE0000304130	KINGDOM OF BELGIUM 5.00% 28/03/2035	PROPRE	237 500,00	292 210,83	EUR	0,01
NL0013552060	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	PROPRE	9 960 000,00	7 118 004,05	EUR	0,16
NL0009446418	KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	PROPRE	2 490 000,00	3 015 533,94	EUR	0,07
ES0000012I08	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	PROPRE	29 640 000,00	25 650 752,40	EUR	0,58
ES0000012B62	KINGDOM OF SPAIN 0.35% 30/07/2023	PROPRE	11 470 000,00	11 333 081,20	EUR	0,26
ES0000012F76	KINGDOM OF SPAIN 0.5% 30/04/2030	PROPRE	3 847 000,00	3 224 288,74	EUR	0,07
ES0000012G00	KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	PROPRE	1 039 000,00	577 308,17	EUR	0,01
ES0000012E69	KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	PROPRE	11 650 000,00	9 827 534,64	EUR	0,22
ES0000012K46	KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	PROPRE	2 651 000,00	1 819 944,91	EUR	0,04
ES00000127G9	KINGDOM OF SPAIN 2.15% 31/10/2025	PROPRE	9 680 000,00	9 834 295,22	EUR	0,22
ES0000012K61	KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	PROPRE	30 689 000,00	28 973 658,52	EUR	0,66
ES0000012B47	KINGDOM OF SPAIN 2.7% 31/10/2048	PROPRE	2 950 000,00	2 584 503,08	EUR	0,06
ES00000128E2	KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	PROPRE	1 840 000,00	1 742 020,66	EUR	0,04
ES00000120N0	KINGDOM OF SPAIN 4.9% 30/07/40	PROPRE	2 470 000,00	2 956 664,78	EUR	0,07
ES00000124H4	KINGDOM OF SPAIN 5.15% 31/10/2044	PROPRE	2 110 000,00	2 725 487,87	EUR	0,06
ES0000012411	KINGDOM OF SPAIN 5.75% 30/07/32	PROPRE	412 000,00	506 853,63	EUR	0,01
NL0015031501	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	PROPRE	10 550 000,00	9 658 451,15	EUR	0,22
NL0015614579	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	PROPRE	5 390 000,00	2 719 794,00	EUR	0,06
NL0014555419	NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	PROPRE	21 560 000,00	18 101 344,80	EUR	0,41
NL0013332430	NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	PROPRE	2 920 000,00	2 559 394,00	EUR	0,06
DE000NWB0AG1	NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	PROPRE	10 540 000,00	9 199 186,39	EUR	0,21
FR0010171975	OAT 4% 25/04/55	PROPRE	3 071 034,00	3 733 220,87	EUR	0,08

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PTOTECOE0037	PORTUGAL 1% 12/04/2052	PROPRE	1 730 000,00	922 474,96	EUR	0,02
BE0002816974	REGION WALLONNE 0.375% 22/10/2031	PROPRE	9 000 000,00	7 197 843,45	EUR	0,16
BE6313647149	REGION WALLONNE 1.25% 03/05/2034	PROPRE	600 000,00	490 628,38	EUR	0,01
IT0005240350	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	PROPRE	17 290 000,00	14 294 048,03	EUR	0,33
FR0010773192	REPUBLIC FRENCH 4.5% 25/04/2041	PROPRE	20 000,00	24 294,63	EUR	0,00
AT0000A2CQD2	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	PROPRE	21 395 000,00	17 692 916,18	EUR	0,40
AT0000A2NW83	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2031	PROPRE	3 630 000,00	2 910 733,65	EUR	0,07
AT0000A269M8	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	PROPRE	8 886 000,00	7 849 571,53	EUR	0,18
AT0000A2EJ08	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051	PROPRE	3 795 000,00	2 265 347,43	EUR	0,05
AT0000A2HLC4	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	PROPRE	3 236 000,00	1 406 523,85	EUR	0,03
AT0000A0VRQ6	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/44	PROPRE	2 490 000,00	2 640 072,16	EUR	0,06
BE0000350596	REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	PROPRE	4 498 000,00	2 866 542,68	EUR	0,07
FI4000507231	REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	PROPRE	4 430 000,00	3 548 829,00	EUR	0,08
FI4000440557	REPUBLIC OF FINLAND 0.25% 15/09/2040	PROPRE	25 000,00	15 901,83	EUR	0,00
IT0005274805	REPUBLIC OF ITALY 2.05% 01/08/2027	PROPRE	11 050 000,00	10 294 049,80	EUR	0,23
IT0005240830	REPUBLIC OF ITALY 2.2% 01/06/2027	PROPRE	14 610 000,00	13 821 770,94	EUR	0,31
IT0005325946	REPUBLIC OF ITALY 0.95% 01/03/2023	PROPRE	55 740 000,00	55 634 429,67	EUR	1,27
IT0005383309	REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	PROPRE	8 200 000,00	6 755 946,86	EUR	0,15
IT0005170839	REPUBLIC OF ITALY 1.6% 01/06/2026	PROPRE	37 300 000,00	35 187 495,14	EUR	0,80
IT0005367492	REPUBLIC OF ITALY 1.75% 01/07/2024	PROPRE	23 960 000,00	23 638 041,41	EUR	0,54
IT0005127086	REPUBLIC OF ITALY 2% 01/12/2025	PROPRE	4 060 000,00	3 929 769,82	EUR	0,09
IT0005398406	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	PROPRE	3 293 000,00	2 290 167,65	EUR	0,05
IT0005321325	REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	PROPRE	2 427 000,00	2 014 857,12	EUR	0,05
IT0005377152	REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	PROPRE	1 603 000,00	1 338 533,80	EUR	0,03
IT0005358806	REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	PROPRE	1 775 000,00	1 589 652,49	EUR	0,04
PTOTEPOE0032	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	PROPRE	2 103 785,00	1 439 838,38	EUR	0,03
PTOTEYOE0031	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.65% 16/07/2032	PROPRE	5 810 124,00	5 122 006,34	EUR	0,12
PTOTEXOE0024	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.95% 15/06/2029	PROPRE	1 532 383,30	1 469 034,78	EUR	0,03
PTOTEWOE0017	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.25% 18/04/2034	PROPRE	1 378 275,00	1 271 993,19	EUR	0,03
PTOTEKOE0011	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 15/10/2025	PROPRE	3 150 000,00	3 308 141,22	EUR	0,08

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PTOTETOE0012	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 21/07/2026	PROPRE	8 830 000,00	9 081 633,23	EUR	0,21
PTOTEBOE0020	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	PROPRE	147 439,00	165 668,06	EUR	0,00
PTOTE5OE0007	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/37	PROPRE	137 800,00	151 610,39	EUR	0,00
PTOTEQOE0015	REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	PROPRE	3 690 000,00	3 999 397,40	EUR	0,09
ES0000012J07	SPAIN 1% 30/07/2042	PROPRE	6 780 000,00	4 398 241,73	EUR	0,10
ES0000011868	SPAIN 6% 31/01/29	PROPRE	1 231 000,00	1 507 640,61	EUR	0,03
ES0000012I24	SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	PROPRE	8 152 000,00	5 645 724,55	EUR	0,13
<b>Total Obligation</b>				<b>1 076 603 417,04</b>		<b>24,48</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR001400A357	ABEILLE HIGH YIELD EURO ISR PART R	PROPRE	200 000,00	19 178 000,00	EUR	0,44
FR0010645325	AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD FCP	PROPRE	41,0526	51 393 871,87	EUR	1,17
FR0011024249	AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS ISR PART C	PROPRE	16 382,00	20 242 745,94	EUR	0,46
FR0010730630	AVIVA INVESTORS INFLATION EURO	PROPRE	17 394,00	24 805 235,52	EUR	0,56
FR0010969550	AVIVA INVESTORS YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN- R	PROPRE	9 953,00	10 330 019,64	EUR	0,23
LU0290355717	DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	PROPRE	416 618,00	86 444 068,82	EUR	1,97
IE00BF11F565	ISHARES III PLC ISHARES CORE EUR CORP BOND UCITS ETF	PROPRE	29 350 913,00	133 995 723,12	EUR	3,05
IE00B66F4759	ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	PROPRE	851 193,00	72 896 168,52	EUR	1,66
FR0007385000	OFI INVEST FRANCE OPPORTUNITES FCP	PROPRE	38 799,00	13 809 340,08	EUR	0,31
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>433 095 173,51</b>		<b>9,85</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>4 325 025 251,50</b>		<b>98,35</b>
<b>Options</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
SX5E2210CU10	SX5E/202210/C/3500.	PROPRE	11 230,00	2 178 620,00	EUR	0,05
SX5E2210CU11	SX5E/202210/C/3550.	PROPRE	-11 230,00	-1 268 990,00	EUR	-0,03
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>909 630,00</b>		<b>0,02</b>
<b>Total Options</b>				<b>909 630,00</b>		<b>0,02</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	-9 589 269,99	-9 589 269,99	EUR	-0,22
	APPEL MARGE GBP G1	PROPRE	-0,02	-0,02	GBP	-0,00
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-9 589 270,01</b>		<b>-0,22</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>AUTRES</b>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-186 175,46	-186 175,46	EUR	-0,00
<b>Total AUTRES</b>				<b>-186 175,46</b>		<b>-0,00</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-5 927 743,65	-5 927 743,65	EUR	-0,13
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	23 276 781,74	23 276 781,74	EUR	0,53
	BANQUE GBP SGP G1	PROPRE	5 648,11	6 435,86	GBP	0,00
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	156 679,08	159 933,73	USD	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	37 324 888,68	37 324 888,68	EUR	0,85
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>54 840 296,36</b>		<b>1,25</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	16 273 638,80	16 273 638,80	EUR	0,37
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>16 273 638,80</b>		<b>0,37</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 231 330,93	-3 231 330,93	EUR	-0,07
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-3 231 330,93</b>		<b>-0,07</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>58 107 158,76</b>		<b>1,32</b>
<b>Futures</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
CF211022	CAC 40 1022	PROPRE	381,00	-1 331 595,00	EUR	-0,03
QR161222	EURO STOXX 1222	PROPRE	3 096,00	-1 996 920,00	EUR	-0,05
DED151223	EURO STOXX 1223	PROPRE	4 705,00	3 149 650,00	EUR	0,07
DED201224	EURO STOXX 1224	PROPRE	-4 398,00	-1 061 570,00	EUR	-0,02
VG161222	EURO STOXX 50 1222	PROPRE	-3 945,00	6 899 880,00	EUR	0,16
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>5 659 445,00</b>		<b>0,13</b>
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
OE121222	EURO BOBL 1222	PROPRE	3 636,00	-11 457 280,00	EUR	-0,26
RX121222	EURO BUND 1222	PROPRE	-372,00	2 183 640,00	EUR	0,05
UB121222	EURO BUXL 1222	PROPRE	169,00	-2 078 820,00	EUR	-0,05
DU121222	EURO SCHATZ 1222	PROPRE	-9 893,00	11 589 165,00	EUR	0,26
IK1121222	EURO-BTP FU 1222	PROPRE	-538,00	2 610 950,00	EUR	0,06
OAT121222	EURO-OAT FU 1222	PROPRE	-180,00	1 096 360,00	EUR	0,02

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BTS121222	SHORT EURO 1222	PROPRE	11,00	-14 190,00	EUR	-0,00
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>3 929 825,00</b>		<b>0,09</b>
<b>Total Futures</b>				<b>9 589 270,00</b>		<b>0,22</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	5 528 690,00	3 814 796,10	EUR	0,09
<b>Total Action</b>				<b>3 814 796,10</b>		<b>0,09</b>
<b>Obligation</b>						
IT0005422891	BUONI POLI 0.9% 4/31	ACHLIG	16 110,00	72 495,00	EUR	0,00
IT0005383309	ITALY 1.35% 04/30	ACHLIG	8 200,00	55 350,00	EUR	0,00
<b>Total Obligation</b>				<b>127 845,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>3 942 641,10</b>		<b>0,09</b>
<b>Total Afer-Sfer</b>				<b>4 397 573 951,36</b>		<b>100,00</b>

# résolutions

## Assemblée Générale Ordinaire du 27 Janvier 2023

### Première résolution

#### Approbation des comptes de l'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

### Deuxième résolution

#### Convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### Troisième Résolution

#### Rémunérations allouées

L'Assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.

### Quatrième Résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler ABEILLE VIE en qualité d'administrateur de la SICAV, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2028.

### Cinquième Résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler AFER en qualité d'administrateur de la SICAV, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2028.

### Sixième Résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler ABEILLE EPARGNE RETRAITE en qualité d'administrateur de la SICAV, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2028.

### Septième Résolution

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale décide de renouveler AFER EUROPE+ en qualité d'administrateur de la SICAV, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2028.

### Huitième résolution

#### Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un Résultat net de l'exercice 2021-2022 de 68 646 118,32 €.

A ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Régularisation des revenus de l'exercice : - 865 663,95 €
- Acomptes versés au titre de l'exercice : - 6 307 279,47 €
- Report à nouveau : 446 843 562,07 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : 508 316 736,97 €

Par ailleurs, il est précisé qu'en raison :

- du report des plus-values antérieures non distribuées enregistré au titre des exercices précédents, pour un montant de 496 396 067,40 €,
- d'un montant de plus-values nettes enregistrées sur l'exercice de de 43 051 938,70 €.

Le montant total des plus-values distribuables au titre de l'exercice sous revue s'élève à 539 448 006,10 €.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'Administration conformément à l'article 27 des statuts « Affectation des sommes distribuables ».

Elle décide en conséquence :

- la distribution à titre de solde de dividende de la somme 5 600 379,20 € avant régularisation (soit 0.08 par part),
- le report à nouveau de l'exercice de la somme de : 502 716 357,77 €
- le report de la totalité des plus-values distribuables au titre de l'exercice, en ce compris, le report à nouveau de l'exercice antérieur, soit la somme de : 539 448 006,10 €

Sur la base de cette répartition, à laquelle sont ajoutés les acomptes versés au titre de l'exercice, le dividende net global par action est donc arrêté à 0,35 euro.

L'Assemblée Générale constate qu'un acompte de 0,08 euro a été mis en paiement le 16 décembre 2022 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

L'acompte global au titre de l'exercice clos se décompose comme suit :

Revenus d'obligations et autres titres de créance : 0,00 €

Revenus d'Actions éligibles à abattement avec acompte obligatoire : 0,35 €

- Revenus Actions France : 0,27 €

- Revenus Actions étrangères avec convention : 0,08 €

Revenus exonérés : 0,00 €

Autres revenus : 0,00 €

Revenus éligibles à la réfaction de 40% pour les personnes physiques : 0,35 €

L'Assemblée Générale donne expressément acte au Conseil d'Administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net au titre du résultat net	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2018-2019	0,32	-	0,32
2019-2020	0,23	-	0,23
2020-2021	0,36	-	0,36

### **Neuvième résolution**

#### Transfert de siège social

Conformément à l'article L.225-36 du Code de commerce, l'Assemblée générale ratifie le transfert de siège social de la SICAV du 14 rue Roquépine – 75008 PARIS au 22 rue Vernier – 75017 PARIS, décidé par le Conseil d'administration du 24 novembre 2022, et la modification subséquente de l'article 4 des statuts. Le transfert prendra effet le 27 janvier 2023.

### **Dixième résolution**

#### Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

# rapport ESG-art.173

*Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Abeille Asset Management.*

*Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement*

## Introduction

À la suite de la cession d'Aviva France, en septembre 2021, Abeille Asset Management, anciennement Aviva Investors France (AIF), est devenue membre d'Aéma Groupe. Ainsi Abeille Asset Management est désormais séparé du groupe Aviva Plc et de sa filiale Aviva Investors Global Services Limited (AIGSL) basés à Londres. A ce titre, et dans une logique de fonctionnement de groupe, AIF coordonnait ses actions et initiatives « ESG », et notamment ses engagements climatiques, avec AIGSL. Depuis cette cession, certains services portant sur les activités liées à l'ESG sont toujours fournis par AIGSL dans le cadre d'un Transitional Service Agreement (TSA), et d'autres ne le sont plus. Ce Transitional Service Agreement est en vigueur jusqu'à fin décembre 2022.

L'adhésion à Aéma Groupe a initié un changement dans les politiques et les ambitions ESG d'Abeille Asset Management.

Ainsi, dans le rapport ci-dessous :

- En 2021, le dispositif de vote et d'engagement était délégué à AIGSL.
- Pour les sujets liés à la biodiversité, nous exposons le projet de politique biodiversité d'Aéma Groupe. Les potentielles actions de mise en place sur ce sujet seront déployées en 2022.
- Pour le reste des sujets, nous décrivons ce qui est réalisé au sein d'Abeille Asset Management.

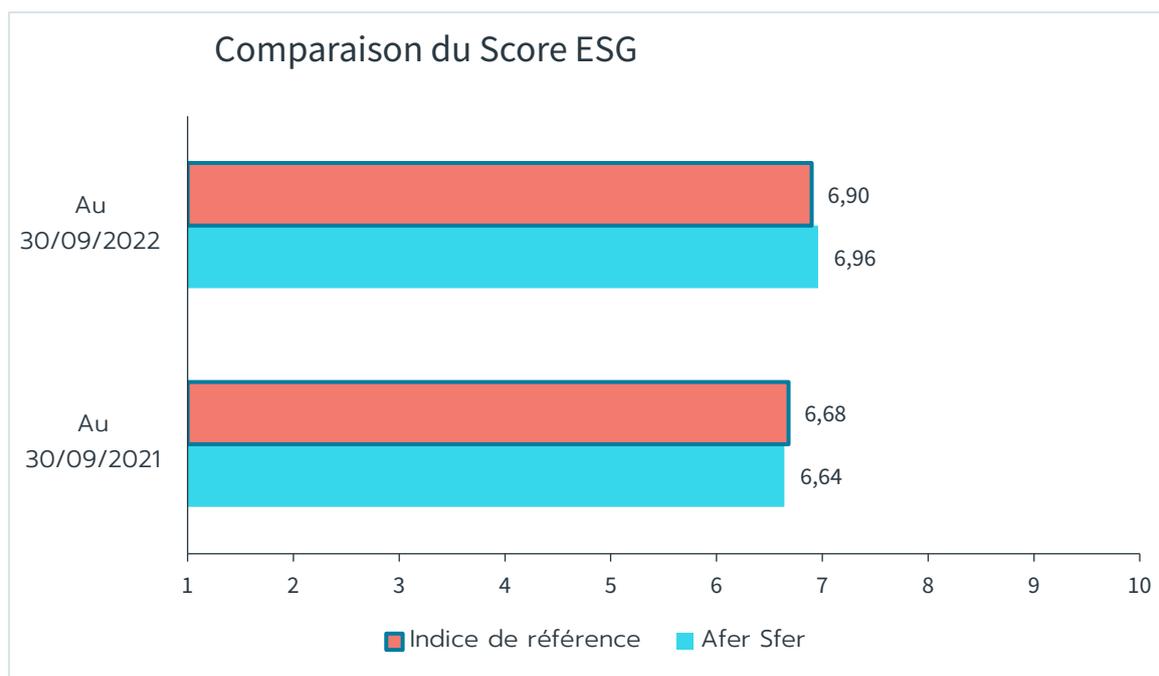
## Présentation du fonds

Le fonds Afer Sfer intègre les considérations ESG au sein de la gestion de son portefeuille. La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research.

MSCI calcule l'exposition de chaque entreprise aux principaux risques ESG en fonction d'une ventilation détaillée de ses activités : produits ou secteurs d'activité principaux, localisation de ses actifs ou de son chiffre d'affaires, et autres mesures pertinentes, telles que la production externalisée.

MSCI fournit un score (de 0 à 10) pour les piliers E, S et G ainsi qu'un score ESG total (ESG Adjusted Score). Pour chaque pilier, MSCI combine un score d'exposition et un score de gestion, afin d'établir la vulnérabilité et la préparation des sociétés à affronter les risques et opportunités attenantes.

Nous comparons ci-dessous le Score ESG sur 2 ans du portefeuille face à son indice composite : 65% du France CAC 40 Net Index et 35% du JP Morgan EMU Government Bond Index.



De même, en 2021, Afer Sfer a appliqué les exclusions suivantes : l'armement ; c'est-à-dire les mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo ; les armes controversées ainsi que les armes à feu à usage civil. Des exclusions sur les activités liées au cannabis ont également été appliquées à Afer Sfer.

En 2022, les sociétés exposées au charbon ainsi que les sociétés liées au tabac sont incluses dans nos listes d'exclusion. De même, les sociétés concernées par des controverses sévères et les violations du Pacte Mondial des Nations Unis y sont également ajoutées.

## Accord de Paris

### Climat : désinvestir et exclure

Au sein d'Abeille Asset Management, nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone.

En 2022, une politique charbon a été déployée au sein du fonds Afer Sfer. Cette politique d'exclusion charbon interdit les investissements dans les émetteurs, quelle que soit la classe d'actifs dans les entreprises qui :

- qui ont une activité d'extraction de charbon thermique (mines)
- qui développent de nouveaux projets charbon thermique
- qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique
- dont la production d'électricité à partir de charbon thermique ou, à défaut, la capacité installée excède 20%

- dont la production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes
- dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW

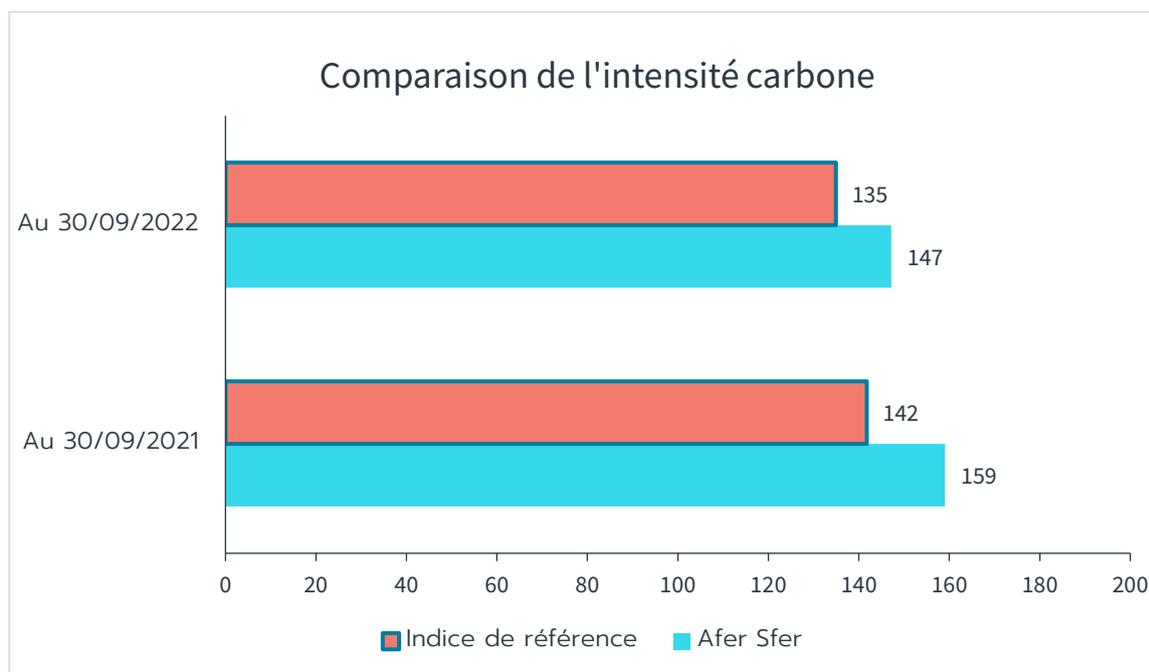
Abeille Asset Management souhaite donc s'engager vers l'arrêt total du financement du charbon d'ici à 2030, y compris à travers son portefeuille Afer Sfer. Cette politique est accompagnée d'une politique d'engagement active qui consiste à inciter les entreprises déjà présentes en portefeuilles, ne répondant pas aux critères d'exclusion ainsi identifiées, à renoncer à leurs activités liées au charbon thermique et à mettre en œuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures.

En 2022, Abeille Asset Management travaille conjointement avec Aéma Groupe et ses autres filiales afin d'étudier les paramètres de sa politique d'exclusion et d'engagement auprès des entreprises du secteur Pétrole et Gaz.

S'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris et mesurer, décarboner et aligner le portefeuille

Dans le cadre de la mesure des risques climatiques nous suivons le portefeuille Afer Sfer avec la donnée d'intensité carbone, mesurée en tonnes de CO<sub>2</sub> par million de dollars de chiffre d'affaires.

Vous retrouvez ci-dessous la comparaison au 30 septembre sur les 2 dernières années pour l'intensité scope 1 & 2 du portefeuille face à son indice composite : 65% du France CAC 40 Net Index et 35% du JP Morgan EMU Government Bond Index. L'intensité carbone des obligations d'Etats se mesure en tonnes de CO<sub>2</sub> par millions de dollars de PIB. A l'inverse l'intensité carbone sur les actions se mesure en tonnes de CO<sub>2</sub> par millions de dollars de chiffre d'affaires.



Pour le futur, en outre de la politique charbon, nous avons pour objectif d'améliorer la couverture de nos outils ESG-Climat. Nous cherchons à perfectionner nos outils d'analyse ESG-Climat afin de couvrir plus de classes d'actifs et d'étendre le périmètre d'émissions pour intégrer au maximum les données de scope 3.

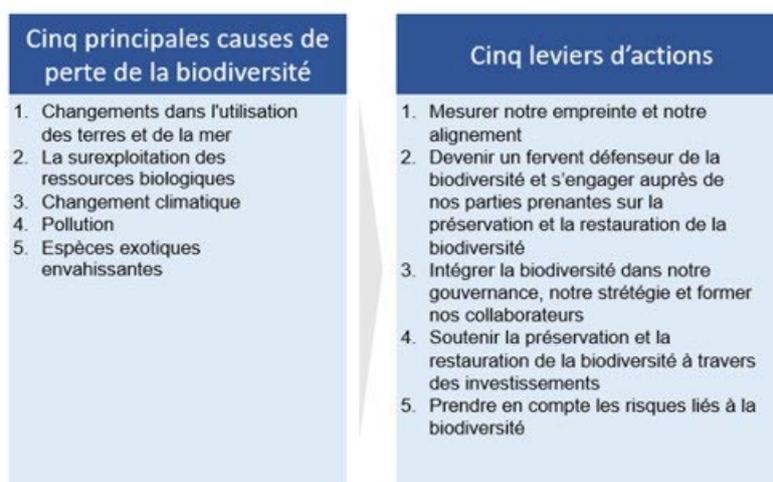
~

## Biodiversité

Les cinq causes d'érosion de la biodiversité sont bien identifiées : le changement d'usage des terres et de la mer, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique, la pollution, et les espèces exotiques envahissantes.

En 2022, Aéma Groupe, dont nous faisons partie depuis fin 2021, a défini des standards sur la biodiversité, auxquels nous allons nous conformer à horizon 2025. Ces derniers ont été coconstruits par Aéma Groupe et les différentes filiales associées dans un groupe de travail dédié à la biodiversité. Les différentes lignes directrices ont été définies et seront validés courant 2022.

Nous envisageons de répondre ainsi à ces cinq causes majeures par la mise en place de cinq leviers d'actions à la fois indépendants et complémentaires qui permettent l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans notre processus d'investissement et notre modèle. Nous nous penchons également activement sur le meilleur moyen d'intégrer les enjeux biodiversité dans les produits que nous proposons à nos clients.



### Renforcer notre compréhension des enjeux de biodiversité (stratégie)

L'érosion de la biodiversité met en danger les services écosystémiques, menaçant à la fois les individus et les entreprises dont la dépendance à l'exploitation directe ou indirecte du capital naturel est importante. L'impact financier qui en découle se répercute sur les investisseurs et assureurs.

Les indicateurs qui seront utilisés en 2022 pour représenter l'empreinte biodiversité du portefeuille proviennent du « Global Biodiversity Score (GBS) ». Afin d'évaluer l'empreinte des entreprises sur la biodiversité, le GBS étudie la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité et en déduit les impacts sur la biodiversité. Une approche hybride est utilisée pour tirer parti des meilleures données disponibles à chaque étape de l'évaluation. Des données sur les achats ou liées à des pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre...) peuvent ainsi être utilisées pour affiner les évaluations.

### 1. Mean Species Abundance (MSA)

L'indicateur de mesure d'empreinte biodiversité choisi par Aéma Groupe est le « Mean Species Abundance » (MSA).

Le MSA est un indicateur qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Cet indicateur a été proposé dans le cadre du développement du modèle GLOBIO392, dont l'objectif est de simuler l'impact de différents scénarios de pressions humaines sur la biodiversité. Le MSA est développé par PBL, l'institut environnemental néerlandais qui a développé GLOBIO. Cet indicateur est reconnu par IPBES.

Les valeurs de MSA vont de 0% à 100%, 100% représentant un écosystème intact non perturbé.

A titre indicatif, en 2010, l'indicateur de biodiversité « Mean Species Abundance » (MSA) était, au niveau mondial estimé à 68%. En 2018, le MSA était à 63% contre une limite planétaire fixée à 72%.

### 2. Indicateur de diversité des espèces : MSA.km<sup>2</sup>

Le MSA.km<sup>2</sup> est une unité de mesure du Global Biodiversity Score (GBS), représentant la surface en km<sup>2</sup> théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA.

### 3. Empreinte biodiversité : MSAppb\*

La métrique MSAppb\* de Carbon4 Finance permet d'estimer l'empreinte de nos investissements sur la biodiversité à travers la mesure de la diversité des espèces terrestres et aquatiques en moyenne d'abondance par km<sup>2</sup>.

L'empreinte biodiversité est calculée en deux temps :

1. Établir le lien entre activités économiques et les différentes pressions sur la biodiversité, tel que définies par l'IPBES, en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions (utilisation de la surface terrestre, climat) ;
2. Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km<sup>2</sup> (Mean Species Abundance par km<sup>2</sup>), métrique qui permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée.

Les impacts statiques (les impacts antérieurs sur la biodiversité) et dynamiques ((les impacts biodiversité actuels) sont agrégés en MSAppb\* pour une comparaison plus simple entre différents portefeuilles et émetteurs.

## Mesurer et réduire les pressions sur la biodiversité

En 2021, nous avons conclu un partenariat avec Carbon4 Finance pour utiliser la métrique Global Biodiversity Score (GBS) co-développée par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance. L'outil calcule l'empreinte biodiversité des entreprises (en MSA.km<sup>2</sup>) en établissant un lien entre l'activité économique et les pressions affectant la biodiversité.

Nos actions correctives : La définition d'une trajectoire à horizon 2030 pour la préservation de la biodiversité.

Il sera possible de définir une trajectoire pour la préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 quand nous aurons un scénario de référence et des moyens pour y parvenir. L'objectif est fixé en référence à un scénario mondial qui aura été retenu.

En 2010, la COP10 avait adopté les 20 objectifs d'Aichi pour la période 2010-2020. 4 objectifs seulement ont été atteints partiellement. La COP15, commencée depuis 2020 et toujours en cours en 2022, cherche à réactualiser les objectifs d'Aichi pour la période 2020-2030. Un scénario a été ébauché par la COP15 qui suggère de ne plus perdre de la biodiversité après 2030. Cependant, ce scénario n'a pas encore été ratifié par les parties de la convention.

Concernant les moyens pour parvenir à cette trajectoire, la société pourra suivre les étapes recommandées par le Science-Based Targets for Nature (SBTN) que sont l'évaluation et le filtrage, comprendre et mettre des priorités, mesurer et déclarer, agir et faire un suivi.

Pour conclure, nous avons besoin : d'avoir la publication d'un scénario mondiale de référence, d'améliorer la précision des indicateurs tels que le MSA.km2 et de progresser sur les 3 autres étapes recommandées par le SBTN pour définir une trajectoire de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030.

## Gestion des risques et opportunités liées aux facteurs ESG

Abeille Asset Management place au cœur de ses préoccupations le suivi des risques de durabilité. Cette volonté se traduit par la mise en place de listes d'exclusion pour une majorité de nos fonds.

En 2021, elles concernent le secteur de l'armement et du cannabis.

Afin de s'assurer du respect des listes d'interdictions définies par les politiques d'exclusion, Abeille Asset Management a mis en place des contrôles pré-trade et post-trade au niveau de l'outil front-to-back Aladdin. Ce dispositif permet de prévenir un investissement sur les valeurs interdites sur les fonds du périmètre concerné par les politiques d'exclusion.

De plus, l'ensemble des fonds dits « Article 8 » et labellisés ISR font l'objet d'une analyse ESG et déploient une approche extra-financière en meilleure sélection ou en amélioration de note. Le dispositif de contrôle sur la notation ESG s'appuie sur des contrôles de second niveau qui veillent :

- au suivi des contraintes du label ISR et notations ESG liées aux fonds significativement engagés dans les critères ESG
- au suivi des contraintes des fonds engagés dans les critères ESG
- à la validation des méthodologies développées en interne

Afin d'appréhender au mieux les risques ESG liés à nos portefeuilles tout en continuant à être en phase avec un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, trois outils d'analyse ont été développés et mis en place par l'équipe Risques d'Investissement sur le périmètre des fonds Actions :

1. Un Stress Test Taxe Carbone
2. Le suivi de l'évolution des facteurs de risques ESG et Intensité Carbone
3. Le suivi des performances selon les facteurs de risques ESG et Intensité Carbone

Abeille Asset Management prévoit de renforcer dès 2022 son dispositif de suivi des risques en intégrant les risques de durabilité dans sa politique de gestion des risques. La Direction des Risques élaborera d'ici la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2022 une cartographie des risques extra-financiers comportant les indicateurs de suivi pour les piliers E, S et G. Ce suivi permettra la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. Applicable dans un premier temps aux fonds effectuant la promotion des critères ESG, il sera progressivement étendu à l'ensemble des portefeuilles gérés. Le suivi s'effectuera notamment sur 3 volets :

- Suivi des controverses
- Risque lié au changement climatique et à la biodiversité
- Principales incidences négatives

Un suivi des entreprises avec un score de controverse à 0 est effectué par l'équipe conformité et contrôle interne.

La fonction Risques utilisera dès 2022 des outils d'analyse climat pour l'évaluation des portefeuilles. Les outils Aladdin Climate et deux fournisseurs de données (Clarity et MSCI) ont été sélectionnés pour la production d'indicateurs de suivi du risque climatique.

Ces outils produisent des mesures d'impact qui portent entre autres sur les éléments suivants :

- Empreinte carbone & intensité carbone
- VaR Climat (s'agissant des risques physiques et de transition)
- Température de portefeuille implicite

La VaR climat fournie par MSCI se décompose en deux parties :

- une VaR de transition qui traduit en impact financier les risques liés à la transitions écologique et les opportunités technologiques permettant d'en atténuer l'impact
- une VaR physique qui traduit en impact financier des scenarii de catastrophes naturelles de différentes ampleurs liées au changement climatique

Ces scenarii simulent différentes trajectoires climatiques correspondant à des objectifs d'augmentation de la température. A ce jour, MSCI permet de simuler des impacts sous contrainte de hausse de la température du globe limitée à 1.5°, 2° et 3°.

Les mesures de température de portefeuilles permettront de piloter leur alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique. Ces métriques, ainsi que celles inhérentes à l'eau, les déchets et impacts sur la biodiversité seront intégrés progressivement selon la feuille de

route d'Abeille Asset Management. Carbon4Finance est le prestataire sélectionné pour le calcul des impacts liés à la biodiversité tels que l'« empreinte Biodiversité ». Celle-ci quantifie les impacts directs et indirects (changement climatique notamment) des pressions exercées par l'activité des sociétés sur l'érosion de la biodiversité. Elle est mesurée en unité MSA (Mean Species Abundance) ; plus cet indicateur est faible, plus les aires de biodiversité disponibles s'amenuisent.

Abeille Asset Management a pour ambition de mesurer et suivre trimestriellement l'ensemble des principales incidences négatives (PAI) prévues dans la réglementation SFDR. Ces PAI couvrent l'ensemble des trois piliers suivants : Environnement, Capital Humain et Gouvernance. Toutes peuvent être suivies au travers de l'outil Aladdin (source Clarity) avec un taux de couverture satisfaisant. Une politique de hiérarchisation des PAI a été réalisée par l'équipe ESG en concertation avec les équipes de gestion et sera adoptée en 2022 par le Directoire d'Abeille Asset Management.

Les investissements pouvant avoir des effets négatifs sur le changement climatique, la gestion du « Do No Significant Harm » (DNSH) repose pour Abeille Asset Management sur la nécessité d'identifier et de réduire les potentiels effets négatifs des investissements effectués au sein de ses portefeuilles. Une réflexion sur la manière d'intégrer cette notion dans son cadre éthique, ses politiques de gestion et ses outils est en cours. L'objectif de réduction de l'exposition des portefeuilles aux actifs fortement carbonés se fait au travers des politiques sectorielles visant à exclure les émetteurs des secteurs de l'extraction minière et de la production d'électricité à partir du charbon thermique sur le périmètre défini.

**Avertissement**

Ce rapport est établi par Abeille Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 euros, dont le siège social est situé au 14 rue Roquépine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Le 22 novembre 2021, Aviva Investors France change de nom et devient Abeille Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du groupe Aviva à Aéma Groupe à la suite de la cession des activités françaises du groupe Aviva Plc à Aéma Groupe en date du 30 septembre 2021. Abeille Asset Management n'appartenant plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva Plc et ses filiales sur le territoire français. Ce rapport vise à répondre aux exigences relatives à l'art. 29 de la Loi Energie Climat applicable aux sociétés de gestions (décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021) rendant obligatoire la publication d'un rapport dans les six mois après la clôture de chaque exercice et au plus tard le 30 juin. La première publication de ce rapport ne concerne pas l'intégralité des informations requises comme le permet la réglementation. En effet, les informations relatives à la Taxonomie européenne, aux combustibles fossiles, celles relatives à la gestion des risques, comprenant des spécificités relatives aux risques physiques / de transition relatifs au changement climatique et aux risques liés à l'érosion de la biodiversité et les mesures d'amélioration et les actions correctrices ne sont pas à publier en 2022 et feront l'objet d'une publication en 2023.

FA22/0153/30062023